



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pharmaciens d'officine : maintien d'un réseau de proximité indispensable

Question écrite n° 9393

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la situation des pharmacies d'officine et la diversité de leurs situations. Leur rémunération se fonde sur les marges des médicaments, les gardes et les honoraires versés par l'assurance-maladie pour chaque vente de médicament prescrit. Depuis 2017, leurs marges n'ont pas été réévaluées alors même que les coûts d'exploitation en lien avec l'inflation ont augmenté. La convention de 2022 prévoit une augmentation de 5 milliards euros sur 3 ans alors qu'il faudrait 2 milliards par an. Certaines ont fermé et la formation n'attire plus autant avec les risques d'une accélération des fermetures à cinq ans et la perte d'un nouveau maillon de soins de proximité. Parallèlement, près de 5 000 médicaments viennent à manquer (tensions sur l'approvisionnement ou pénuries sèches) en 2024, leur nombre augmentant régulièrement avec de graves problèmes pour les patients et des pertes de chance pour eux, à l'image des patients diabétiques. Les pharmaciens sont les premiers à être mobilisés pour permettre aux patients d'y accéder. Si la question de la production en France est posée, l'accès à ces produits de santé dans un marché internationalisé où les fabricants peuvent choisir là où ils sont mieux rémunérés nécessite une approche qui dépasse les mesures ponctuelles ou de seule fluidité. Plus globalement, une possible dérégulation du marché par un assouplissement de l'achat en ligne ou l'accès à des stocks hors officines est évoquée, ce qui fragiliserait à la fois les officines et les activités de conseil et de soins qu'elles réalisent. Le réseau des pharmacies de quartier ou de village risque d'être mis à mal, faute de rentabilité. 52 % d'entre elles envisagent déjà de fermer dans les cinq prochaines années. Malgré ces constats, des propositions visent à plafonner les remises commerciales accordées par les laboratoires sur les médicaments génériques, allant jusqu'à 40 % et pouvant être limitées à 20 %. En définitive, le modèle économique est remis en cause avec des problèmes supplémentaires d'accès aux professionnels de santé et d'accès aux produits de santé. Elle lui demande s'il compte engager et poursuivre les discussions avec les pharmaciens d'officine en vue de trouver des solutions de compromis et d'avenir.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9393

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 août 2025](#), page 7216